



ARESCHEs (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Village de l'arrondissement de Poligny, du canton et du bureau de poste de Salins ; perception de Cernans ; succursale, à 6 km de Salins, 15 d'Arbois, 25 de Poligny, et 83 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur le sommet d'une montagne faisant partie du premier plateau du Jura, et borné au nord par Thésy et Salins, au nord-est par Lemuy et Andelot-en-Montagne, au sud-est par Fonteny, au sud-ouest par la Chaux-sur-Champagny, et au nord-ouest par Champagny, Bois-Chaillet, Moutaine, Boisset ; la grange du Poirier et la ferme de Sercenne, font partie de la commune.

Le territoire de ce village est traversé par les routes départementales n° 7, de Salins en Suisse, et n° 3, de Besançon à Genève, par les chemins vicinaux tirant d'Aresches à Lemuy, à Thésy, à Pont-d'Héry, au moulin Coquard, à Moutaine, de Moutaine à la Chaux-sur-Champagny, à Fonteny. et de Boisset à Salins, par la Furieuse, les ruisseaux de Sercenne, de Boisset, de la Sarazine, des Vignettes et de la Magdeleine.

Population : en 1790 : 280 habitants ; en 1846, 312 ; en 1851, 332, dont 168 hommes et 164 femmes ; population spécifique par km carré, 51 habitants, 43 maisons, 68 ménages.

État-Civil : les registres de l'état civil les plus anciens remontent à 1570.

Vocable : saint Milan.

Série communale déposée aux Archives Départementale où Aresches a reçu les cotes 5 E 218/1, /2, /7 et / 8. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 72 à 76, 3 E 1625 à 1631, 3 E 3614, 3 E 8411 et 8412, 3 E 8785 et 8786. Tables décennales : 3 E 1366 à 1375.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 72 à 74, 5 Mi 1189, 2 Mi 825, 5 Mi 22 et 23, 5 Mi 1185.

Cadastre : exécuté en 1851: surface territoriale 780^h 89^a, divisés en 677 parcelles, possédées par 85 propriétaires, dont 51 forains ; contenu imposable 769^h 89^a savoir : 355^h 56^a en terres labourables, 209^h 18^a en bois, 162^u 51^a en pâtures, 16^h 71^a en broussailles, 10^h 12^a en prés, 4^h 60^a en vergers, 4^h 01^a en friches, 1^h 84^a en jardins, 1^h 53^a en vignes, 21^a en murgers. Contenu non imposable 10^h 50^a. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Contributions directes, 2152 fr. 75 c.

Sol d'une fertilité moyenne, produisant du froment, de l'orge, peu de maïs et de légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des betteraves et beaucoup de fruits ; on exporte de l'avoine, du froment et du fromage ; on importe les vins.

L'agriculture est en progrès. On élève beaucoup de bœufs, des ânes, des chèvres, des moutons, des cochons, des abeilles, peu de chevaux et quelques mulets pour le service des moulins. Les



habitants se livrent exclusivement à l'agriculture, et fréquentent habituellement le marché de Salins.



Il existe à Moutaine une fabrique de papier bleu, gris et de paille, occupant quatre ouvriers. Dans la commune d'Aresches, on trouve un maréchal-ferrant taillandier, 4 scieries à eau, une huilerie, un moulin, et une gypserie au Boisset, remplaçant une papeterie ; une fromagerie produisant annuellement 14.000 kg de fromage de bonne qualité, 2 carrières de pierre à bâtir, des carrières de tuf non exploitées, des mines de fer en roche, fer oxydé, en très petits grains agglutinés formant des blocs, et plusieurs carrières de plâtre.

Il existait à Moutaine un haut-fourneau établi en vertu d'un arrêt du comité de salut public, daté du 2 nivôse an III, maintenu par un arrêté des consuls, du 23 frimaire an X. Cet établissement est remplacé par une scierie et un battoir à blé.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère très convenable, une maison commune contenant la fromagerie, le logement de l'instituteur, et la salle d'école fréquentée en hiver par 28 garçons et 7 filles ; une fontaine, deux lavoirs, deux abreuvoirs et 186^h 49^a de bois, pâtures, friches, et sol des édifices publics, d'un revenu cadastral de 388 fr. 97 c.

Bois communaux: 39^h18^a non encore aménagés.

Budget : recettes ordinaires 3972 fr. 75 c. ; dépenses ordinaires 2324 fr. 30 c.

NOTICE HISTORIQUE

Aresches, *Arecium*, *Aretium*, *Areschia*, *Areschium*, *Arech*, est un des lieux les plus anciens du Jura. Son nom ne figure pas nominativement dans l'acte de donation faite par le roi Sigismond à l'abbaye d'Agaune, vers l'an 524, donation qui portait sur tout le val de Salins et le val de Miéges ; mais il est certain que ce lieu, qui porte le même nom que la ville d'*Aretium* en Etrurie, s'y trouvait implicitement compris, avec son église de Saint-Mélianus, sous les mots *Potestatem Arecii cum ecclesiâ sancti Melanii*, dans l'inféodation de Bracon et de la seigneurie de Salins, qui fut faite, en 941, par le prévôt du monastère d'Agaune au comte Albéric de Narbonne.

Seigneurie : Aresches relevait de la seigneurie de Châtel-Belin, mais il existait une famille noble de nom et d'armes, à laquelle fut inféodée la prévôté de ce village. Humbert possédait, avant 1087, des biens-fonds situés à *Areschia*, consistant en maisons, champs, prés, forêts, eaux et cours d'eaux, qu'il transmit à Hermenbruge de Semur, sa fille, de laquelle hérita Guichard, l'un de ses fils, chanoine et archidiacre de l'église Saint-Étienne de Besançon. Ce dernier donna tous ses biens, en 1087, à cette église.

Guillemette, dernière héritière de cette famille, fille de Gérard d'Aresches, chevalier, épousa en premières noces Enguerrand de Salins, chevalier, et en secondes noces Huguenin de Molpré, damoiseau, qui vivait en 1282.

Vers le milieu du XIV^e siècle, Otton ou Othenin de Salins-la-Tour, fils de Dimanche ou Dominique Asenier Lombard, originaire d'Ost, se qualifiait de seigneur d'Aresches (1353). Otton n'eut pour toute postérité que trois filles, Isabelle, Bonne et Jeanne, qui épousèrent des seigneurs de la Sarrie, de Mont-sous-Vaudrey et de Montcony.

Philippe Loyte ou Loyete, fils de Gérard, occupait cette terre en 1475, époque à laquelle il combattait contre le duc de Saxe et les Allemands dans les armées de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. En 1492, à la tête d'une compagnie franc-comtoise renforcée d'auxiliaires Allemands, il se présenta devant Salins, qui le reçut à bras ouverts. Quelques jours après, Maxiilien arriva devant cette ville et lui en remit le commandement. Il fut fait écuyer à Worms en 1495. Il mérita, par sa constante valeur et sa fidélité, d'être appelé *le chevalier sans reproche*. Maître d'hôtel de l'empereur Maximilien, et Par-dessus des salines, il mourut en 1511.

Louis, son fils, écuyer, lui succéda dans la terre d'Aresches, et la transmit à Denis Loyte, son petit-fils, époux de Catherine de Vaudrey. Ce dernier testa en 1518, instituant pour ses héritiers sa femme et sa nièce Marguerite de Chavirey, qu'il unit à Nicolas de Lalie.



Le nom primitif de Loyte avait été *Hoslie* ; aussi ces seigneurs portaient-ils pour armes parlantes, *d'azur à un agneau pascal d'argent*.

Après les héritiers de Loyte, on voit Jean Udressier, écuyer, mort en 1628, et Jean-Louis Maitre, colonel de gendarmerie en Catalogne, et créé chevalier le 10 décembre 1646, seigneurs en partie d'Aresches. L'autre partie appartenait, dès 1611, à la famille Coquelin qui la réunit en entier par acquisition. Guillaume Coquelin, écuyer, mort en 1619, transmet ses droits à Jean-Baptiste Coquelin, son fils, dit de Germigney, auquel succéda Guillaume de Germigney, marié en 1660 à Marguerite Bancenel, lequel fit ériger, en 1717, en marquisat, sous le nom d'Aresches, les terres d'Aresches, de Chilly, de Germigney, de l'Abergement et du Perret.

Cette terre ayant été aliénée en faveur de la famille de Reculot, qui la possède encore, Claude-François de Germigney fit ériger le marquisat de son père sous le titre de Germigney.

Faits divers : L'armée d'Henri IV, venant assiéger Salins en 1595, détruisit Aresches.

La montagne qui sépare ce village de Cernans, d'où l'on découvre les forts de Salins, porte le nom de Beauveau, en mémoire de ce Louis de Beauveau-Tremblecourt, l'un des capitaines d'Henri IV. D'après la tradition, on peut regarder comme un souvenir du campement de 1595 un reste de retranchement élevé sur cette montagne par ce chef redouté ; ce reste consiste en un terrain circulaire d'environ 60 mètres de diamètre, circonscrit par un fossé de 50 mètres d'ouverture.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1649, il arriva un tel bouleversement au village de Sercenne (aujourd'hui compris dans le territoire d'Aresches), que ce village se trouva tout-à-coup enseveli sous les décombres d'une montagne écroulée. Cet événement répandit une consternation générale et une frayeur extrême. Les habitants d'alentour coururent à Salins. Saisi lui-même d'épouvante, le magistrat de cette ville s'adressa aussitôt au clergé pour réclamer des prières publiques ; il se rendit en corps, ayant à sa tête le mayeur Guy d'Eternoz, à une messe célébrée dans la chapelle Notre-Dame Libératrice. On descendit la châsse antique et révéérée de saint Anatoile, et on se dirigea en procession sur le théâtre de l'événement. On ne tarda pas à reconnaître l'étendue du malheur. De ce populeux village de Sercenne tout était disparu, maisons et habitants. On ne put même reconnaître la place qu'il occupait. Ce village de Sercenne, aussi peuplé au moins que celui d'Aresches, était, avant son engloutissement, environné d'un grand territoire, protégé par une forteresse relevant de Montmahoux, pourvu d'une annexe et riche d'une foule de métairies. M. Philippe d'Alpy, opulent propriétaire de ce lieu, qui commandait alors au château de Sainte-Anne, avait perdu, sous cette masse de pierres et de graviers, sa chapelle, sa maison forte, sa grange et plus de cent hectares de terre. On attribue cette catastrophe à des mines creusées par de nombreuses sources.

Sercenne (*Saraceni*) avait probablement une origine mauresque, ainsi que Saisenay et plusieurs autres lieux des environs de Salins. On a pu remarquer qu'un ruisseau, qui traverse le territoire d'Aresches, porte le nom de Sarazine.

La disparition étonnante de ce village, dont le souvenir ne s'effacera jamais, fut considérée comme une punition du ciel. On attribua aux malheureux habitants de Sercenne une foule d'impudicités et d'orgies.

Plus de 80 ans après ce premier éboulement, un certain particulier ayant voulu ouvrir dans la même vallée une carrière de plâtre au bord du chemin de Salins à Moutaine, trouva encore un affaissement subit ; et l'on remarqua dans le moment, à la profondeur de 8 à 12 mètres et à une distance de 18 à 20 mètres de la Furieuse, un ruisseau qui coulait rapidement.

Église : l'église paroissiale d'Aresches, dédiée à saint Milan, dont on célèbre la fête le 6 novembre, est placée presque sur le bord du rocher qui s'élève à pic en regard de Salins ; vue de

loin, elle produit l'effet le plus pittoresque ; elle est composée d'une nef, d'un chœur, d'x chapelles, d'une sacristie, d'un clocher et d'une vaste tribune. Le chœur, plus élevé que f, date de la période ogivale tertiaire. Le surplus de cet édifice, qui est dans un déplorable état de dégradation, n'offre aucun caractère architectural.

Dans cette église on remarque les belles boiseries des confessionnaux, de la chaire à prêcher et des fonts baptismaux.

Il existe près de l'église un château ruiné, appartenant à la famille de Reculot, converti en habitation particulière. Il y en avait un autre beaucoup plus ancien, dont l'emplacement a conservé le nom de Vieux-Château. Il était situé sur l'extrémité nord du chaînon de montagnes qui sert de base à l'église, et à environ 800 mètres de cette dernière. Une espèce de motte est couronnée d'un énorme amas de ruines, qui atteste encore son antique importance. Il n'était accessible que par le côté sud. Les habitants du village racontent encore que cet antique donjon était hanté par une vouivre qui chaque soir venait se désaltérer à la source de la fontaine qui coule au pied du rocher.

Canton : Aresches fut érigé, en 1789, en chef-lieu de canton, composé de la commune chef-lieu, d'Abergement-les-Thésy, de Boisset et la Grange-Sercenne, de Chilly, la Chaux, Lemuy et Pontamougeard, Dournon, Moutaine, Montmarlon, Fonteny, Thésy et Pont-d'Héry. Ce canton fut supprimé en 1801.

Les communes de Moutaine et de Boisset ont été réunies à celle d'Aresches le 25 octobre 1826.